

*Erat ergo peccatum puerorum magnum nimis coram Domino.*

—2° Leur second crime était d'ignorer volontairement, et par conséquent de méconnaître le Seigneur, ses droits, son culte, sa sainteté: *Filii Heli, nescientes Dominum*,—alors surtout que le premier office du prêtre est de le connaître, de le savoir assez pour donner sa science au peuple et de se souvenir de lui toujours, ayant été consacré surtout pour donner à Dieu cette louange d'un perpétuel souvenir au milieu de l'oubli général et ordinaire du peuple. Le Seigneur condamne ainsi, dans Osée, les prêtres qui en arrivent à le méconnaître: *Quia tu scientiam repulisti, repellam te ne sacerdotio fungaris mihi.* (Osee, IV, 16.)—3° Leur troisième crime était de méconnaître leurs devoirs envers le peuple, car, au lieu de lui rendre supportable la loi des sacrifices, ils l'aggravaient de toutes les exigences tyranniques de leur gloutonnerie: *Nescientes...officium sacerdotum ad populum.*

—4° De là le scandale pour le peuple et l'éloignement du sacrifice du Seigneur: et tandis que les sacrifices sont institués pour réunir dans un même hommage rendu au Créateur, toute la société religieuse, les fils d'Héli les éloignaient du Seigneur en leur rendant odieuses les augustes cérémonies du sacrifice: ce péché du scandale donné au peuple et de l'obstacle créé par ces prêtres indignes entre le Créateur et son peuple, dont ils devaient être les médiateurs était leur plus grand crime: *Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacrificio Domini.*—5° Mais ils l'aggravèrent encore, entraînés par la poussée fatale que la bonne chère produit vers les péchés de la chair. Condition sacrée des vierges retirées au temple, sainteté du lieu terrible, rien ne les arrête: *Dormiebant cum mulieribus quæ observabant ad ostium tabernaculi.*—

6° L'obstination dans le mal, la résistance aux objurgations de leur père, le pontife aux cheveux blancs, vient consommer leur culpabilité: *Quare facitis res hujusmodi, quas ego audio, res pessimas ab omni populo?* leur disait le vénérable vieillard. Pour le péché du peuple le prêtre obtient le pardon de Dieu: *Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus;* mais qui s'interposera entre le prêtre prévaricateur et Dieu: